

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Localité de Longueuil
N° : 505-06-000023-205

(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

ÉCOLE LA NOUVELLE VAGUE et al.

Défenderesses

DEMANDE POUR AUTORISATION DE SE DÉSISTER CONTRE ÉCOLE LA NOUVELLE VAGUE

(Articles 213 et 585 du *Code de procédure civile*)

À L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S., JUGE SIÉGEANT EN GESTION PARTICULIÈRE DE LA PRÉSENTE ACTION COLLECTIVE DANS ET POUR LE DISTRICT DE LONGUEUIL, LES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :

1. Le 6 juillet 2020, les Demandeurs ont déposé une Demande pour autorisation d'exercer une action collective (la « **Demande** ») à l'encontre des Défenderesses, lesquelles sont des établissements d'enseignement privé offrant de l'enseignement à des enfants mineurs tel que plus amplement décrit au paragraphe 3 de la Demande;
2. Le 16 juillet 2021, l'action collective fut autorisée à l'encontre de 113 écoles dont la défenderesse faisant l'objet de la présente demande de désistement;
3. En raison de la déclaration assermentée du 17 décembre 2021, pièce **D3-1**, la partie demanderesse estime être justifié de demander un désistement contre l'école défenderesse;
4. En effet, il appert que cette école ait effectué un remboursement ou crédit aux parents pour les frais de scolarité de base pour l'année 2019-2020 de l'ordre de 14.49%;
5. Ainsi et pour cette raison, la partie demanderesse conclut qu'un désistement en faveur de cette école est approprié et dans le meilleur intérêt des membres du groupe au sein des autres Écoles;
6. Considérant ceci, les Demandeurs demandent la permission de se désister contre les l'école visée, laquelle accete tel désistement sans frais;
7. Les Demandeurs suggèrent de publier tout jugement à être rendu sur la présente demande de la façon suivante :
 - a) Au registre des actions collectives de la Cour supérieure;
 - b) Sur le site Internet des avocats des Demandeurs (www.champlainavocats.com) pour une durée de 3 mois;

- c) Par l'envoi d'un courriel par la défenderesse en question aux membres du sous-groupe de cette école informant les membres du sous-groupe du désistement et du fait que la prescription n'est plus suspendue, et de joindre copie du présent jugement, dans les 14 jours de la date du présent jugement;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente Demande pour autorisation de se désister de la Demande introductive d'instance envers École la Nouvelle Vague ;

AUTORISER les Demandeurs à produire au dossier de la Cour l'Acte de désistement de la Demande introductive d'instance **Pièce R-2**;

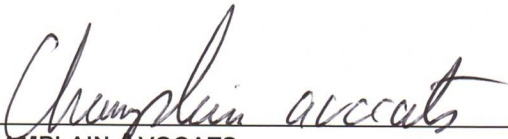
ORDONNER aux Demandeurs de publier le présent jugement comme suit :

- a) Au registre des actions collectives de la Cour supérieure;
- b) Sur le site Internet des avocats des Demandeurs (www.champlainavocats.com) pour une durée de 3 mois à compter du jugement à intervenir;

ORDONNER à la défenderesse École la Nouvelle Vague d'envoyer un courriel aux membres du sous-groupe de cette école informant les membres du sous-groupe du désistement et du fait que la prescription n'est plus suspendue, et de joindre copie du présent jugement, dans les 14 jours de la date du présent jugement;

SANS FRAIS.

Montréal, le 17 décembre 2021



CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

AVIS DE PRÉSENTATION

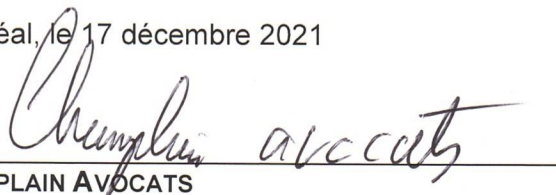
DESTINATAIRES :

VOIR ANNEXE CI-JOINTE

PRENEZ AVIS que la présente Demande pour autorisation de se désister de la Demande introductive d'instance contre École la Nouvelle Vague sera présentée pour adjudication devant l'honorable Pierre-C. Gagnon, J.C.S., à une date, heure et salle à être déterminées, au Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, Boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 17 décembre 2021



CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

ANNEXE

1. **Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.**

Me Vincent de l'Étoile
vincent.deletoile@langlois.ca

Me Yann Bernard
yann.bernard@langlois.ca

Me Élisabeth Neelin
elisabeth.neelin@langlois.ca

Procureurs de :

Collège Charles-Lemoyne de Longueuil Inc., Académie chrétienne Rive-Nord Inc., Académie des Sacrés-Cœurs, Académie François-Labelle, Académie Lavalloise, Académie Louis-Pasteur, Académie Marie-Laurier Inc., Académie Michèle-Provost Inc., L'Académie Sainte-Thérèse Inc., Centre académique Fournier Inc., Collège Beaubois, Collège Boisbriand 2016, Collège Charlemagne Inc., Collège Citoyen, Collège d'Anjou Inc., Collège de Montréal, Collège Durocher Saint-Lambert, Le Collège Français Primaire Inc., Collège Héritage de Châteauguay Inc., Le Collège Français (1965) Inc., Collège international Marie de France, Collège Jacques-Prévert, La Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Jean-Eudes Inc., Collège Laval, Collège Letendre, Collège de Mont-Royal, Le Collège Mont-Saint-Louis, association coopérative, Collège Notre-Dame, Collège Notre-Dame-de-Lourdes, École Pasteur S.S.B.L., Collège Reine-Marie, Collège Sainte-Anne, Collège Sainte-Marcelline, Collège Saint-Hilaire Inc., Collège Saint-Paul, Collège Saint-Sacrement, Collège Saint-Jean-Vianney, Collège Trinité, Collège Ville-Marie, École Armen-Québec de l'Union générale arménienne de bienfaisance, École Augustin Roscelli, École Charles Perreault (Laval), École Charles Perreault (Pierrefonds), Institut d'enseignement Dar Al Iman, École primaire JMC Inc., Association Le savoir, École Le Sommet, École Les Trois Saisons Inc., École Marie-Clarac, École Montessori de Laval (9208-6511 Québec Inc.), École Montessori International Montréal Inc., École Notre-Dame de Nareg, École Sainte-Anne, École Saint-Joseph (1985) Inc., École secondaire Duval Inc., Montréal Mosque, École Vanguard Québec Limitée, ÉDU2, Externat Mont-Jésus-Marie, Externat Sacré-Cœur, L'école arménienne Sourp Hagop, L'école des Premières Lettres, Pensionnant du Saint-nom-de-Marie, Pensionnat Notre-Dame-des-Anges, Villa-Maria, Villa Sainte-Marcelline, École au Jardin Bleu, Académie culturelle de Laval, Académie Marie-Claire, Collège Régina Assumptia (1995), Communauté Hellénique du Grand Montréal, Académie Kuper inc., Académie St-Margaret inc., Centre François Michelle, École Lucien Guilbault inc., Académie Juillet S.A., Centre académie de Lanaudière, Centre d'intégration scolaire inc., École Marie-Gibeau inc., Église adventiste du septième jour – Fédération du Québec.

2. **Stikeman Elliot, S.E.N.C.R.L.**

Me Eric Azran
eazran@stikeman.com

Procureurs de : École Akiva, United Talmud Torah of Montréal Inc., École Beth Jacob de

Rav Hirschprung, École de Formation Hébraïque, L'Académie Hébraïque Inc., Les Écoles juives populaires et les Écoles Peretz Inc., École Maïmonide, Académie Solomon Schechter, Académie Yésiva Yavné, École de formation hébraïque de la congrégation Beth Tikvah

3. **Morency, société d'avocats, S.E.N.C.R.L.**

Me Jonathan Desjardins-Malette
jdmallette@morencyavocats.com

Procureurs de : École Montessori de Blainville

4. **Me Marie-Andrée Mallette, avocate**

marieandreemallette@videotron.ca

Procureure de : École la Nouvelle Vague

5. **Cabinet McMillan, S.E.N.C.R.L.**

Me Eric Vallières
eric.vallieres@mcmillan.ca

Procureurs de : École buissonnière, Centre de formation artistique Inc.

6. **Cabinet Woods, S.E.N.C.R.L.**

Me Laurence Ste-Marie
lstemarie@woods.qc.ca

Me Richard Vachon
rvachon@woods.qc.ca

Procureurs de : Collège Jean de la Mennais

7. **Heller et associés**

Me Michael Heller
michael@meheller.com

Procureurs de : Académie Kells

8. Borden Ladner Gervais S.e.n.c.r.l.

Me Anne Merminod

amerminod@blg.com

Me Patrick Trent

ptrent@blg.com

Procureurs de : Alexander Von Humboldt École Internationale Allemande inc., L'Académie Centennial, Société des Religieuses de Notre-Dame de Sion, École Chrétienne Emmanuel, Lower Canada College, École Secondaire Loyola, École Miss Edgar et Miss Cramp, The Priory School inc., L'École St-Georges de Montréal inc., Selwyn House Association, L'École Sacré-Cœur de Montréal, The Study Corporation, Collège Trafalgar pour filles et Collège de l'Ouest de l'Île inc.

9. Mercadante Dipace

Me Dominic Bianco

dbianco@mercadante.ca

Procureurs de : Académie Étoile du Nord Laval,
Collège Prep Inc.

10. Me Normand Pépin

normandpepin@bellnet.ca

Procureurs de : École Ali Ibn Abi Talib

N^o 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

c.

**COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. ET AL**

Intimées

**DEMANDE POUR AUTORISATION
DE SE DÉSISTER CONTRE ÉCOLE
LA NOUVELLE VAGUE**
(Articles 213 et 585 du C.p.c.)

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AMOCNO

imartin@champlainavocats.com
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur : (514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR SUPÉRIEURE (Actions collectives)

No : 505-06-000023-205

STEPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

ECOLE LA NOUVELLE VAGUE

et AL.

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT D'HAYAT TELMAT-DRINALI

Je, soussignée, Hayat Telmat-Drinali, Directrice de l'École la Nouvelle Vague située au 938 rue Saint-Maurice à Montréal, province de Québec, H3C 1L7, déclare sous serment ce qui suit:

1. Je suis la Directrice de l'École la Nouvelle Vague (l' École), laquelle est une personne morale sans but lucratif et un établissement d'enseignement privé selon la Loi sur l'enseignement privé, (LRQ c. E-9.1).
2. Les frais exigibles prévus au contrat pour l'année scolaire 2019-2020 s'élevaient à un

montant de 11 140.00\$ par élève du primaire. Ces frais étaient répartis sur une base mensuelle de 10 versements, soit d'août à mai inclusivement..

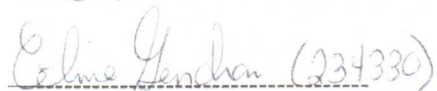
3. Les parents ont payé les versements exigibles pour la période d'août 2019 à mars 2020, tel que prévu au contrat.
4. Pour les mois d'avril et mai 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'École a consenti des crédits ou émis des remboursements pour un montant total de 1614.67\$ pour chaque élève.
5. Ce montant représente 100% du versement qui était dû pour avril 2020 et 80% des frais de scolarité exigibles pour mai 2020.
6. L'école ne facture pas de frais supplémentaire pour un service de garde du matin ou du soir.
7. Tous les faits allégués dans la présente déclaration sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ



HAYAT TELMAT-DRINALI

Serment reçu devant moi
le 17 décembre 2021
à Montréal

 (234330)

Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

N^o 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

c.

**COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. ET AL**

Intimées

PIÈCE D3-1

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AMOCNO

jmartin@champlainavocats.com
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur: (514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Localité de Longueuil

(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 505-06-000023-205

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. et al.

Défenderesses

ACTE DE DÉSISTEMENT
ÉCOLE LA NOUVELLE VAGUE
(Articles 213 et 585 du *Code de procédure civile*)

Les Demandeurs, par l'entremise de leurs avocats soussignés, se désistent de la Demande introductive d'instance contre la défenderesse École la Nouvelle Vague laquelle, par l'entremise de leur avocate soussignée, accepte un tel désistement sans frais.

Montréal, le ____ décembre 2021

Montréal, le ____ décembre 2021

CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

Marie-Andrée Mallette, avocate

Avocate de École la Nouvelle Vague

1426 Route 132
Saint-Anicet QC J0S 1M0

N^o 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

c.

**COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. ET AL**

Intimées

PIÈCE R-2

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AMOCNO

jmartin@champlainavocats.com
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur: (514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620